

L'incidence du règlement sur l'uniformité de l'apparence des produits à base de nicotine sans fumée et de leurs unités de conditionnement a été évaluée dans la proposition du gouvernement HE xx/2025 vp (p. 13-22), notifiée le 26 novembre 2024 par la communication 2024/0643/FI. Le règlement introduit dans le projet de décret n'a pas d'effets indépendants à cet égard.